

Fiche entretien type : Pied de berge et bancs de graviers



DESCRIPTION SUCCINCTE

Travaux d'entretien/d'exploitation des herbages humides présents sur les parties basses des berges, sur les bancs de graviers ou sur les rives marécageuses.

En milieu agricole, cette bande herbeuse fait généralement partie de la SAU (surface agricole utile).

En secteur urbain, cette bande herbeuse est généralement entretenue par les services communaux.

Ce milieu colonise généralement 1-2 m depuis le pied de berge sur des berges douces et de faibles hauteurs.

Il est reconnaissable des autres herbages de par :

- le caractère plus humide du sol;
- la présence de plantes hautes ou de groupes de plantes indicatrices comme les laiches, les joncs ou la reine des prés.



ILLUSTRATIONS



OBJECTIFS D'ENTRETIEN

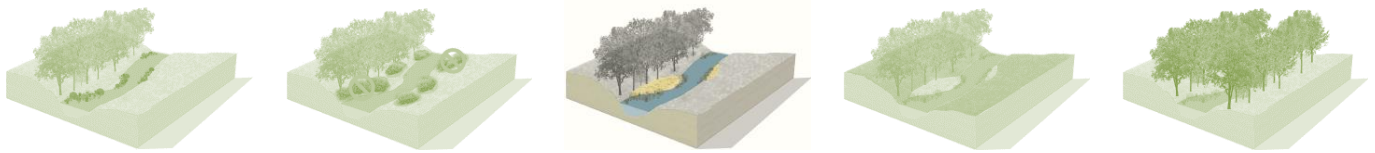
Général

- Maintenir et valoriser la richesse floristique et la spécificité de ce milieu typique des bords de cours d'eau.
- Garantir une zone tampon fonctionnelle et diminuer les risques de pollution des eaux.
- En zone bâtie, il est nécessaire de garantir une capacité d'écoulement suffisante et éviter l'embroussaillage.
- En cas de terrasse inondable, veiller à garantir la capacité d'écoulement.






Le but général est de permettre à une végétation pionnière de se développer au gré de la dynamique naturelle.

Espèces cibles

Flore alluviale, certaines libellules, castors, putois, musaraignes aquatiques.



Fiche entretien type : Pied de berge et bancs de graviers

	<p>Dans tous les cas, les éléments suivants sont à respecter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aucune fumure; - aucun produit phytosanitaire, hormis traitement plante par plante à partir de 3 m du cours d'eau; - entreposage temporaire de balles rondes, de compost ou d'engrais de ferme ainsi que compostage au bord des champs interdits; <p>Pour ce milieu particulier, il est très vivement recommandé que l'agriculteur l'exploite en surface à litière (SPB type 5).</p> <p>Les modalités d'exploitation sont définies par la législation agricole (date et nombre de fauches par exemple).</p> <p>Si un périmètre réservé aux eaux est défini, son emprise et les conditions d'exploitation minimales du RCC s'appliquent.</p>		
	 Gestion des néophytes selon fiche spécifique		
	<p>Annuellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - arrachage des jeunes ligneux ; - coupe au plus bas des ligneux ne pouvant être arrachés. 	Mars	-
	<p>De par l'entretien prévu ci-dessus, aucun ligneux ne doit se développer.</p>	-	-
MATERIEL ET METHODE			
Type d'intervention	Matériel et machines	Valorisation d'une partie des matériaux	
 <p>Fauche</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Faucheuse à barre de coupe, faucheuse rotative sans conditionneuse, tondeuse, débroussailleuse à fil. Les broyeurs sont à proscrire. 	<p>La totalité des déchets de fauche doit être exportée.</p>	